

## Les questions les plus souvent posées :

### Mon numéro de portable reste-t-il confidentiel ?

Le contrat garantit que votre numéro de portable n'aura aucun autre usage, ni par la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées, ni par les forces de l'ordre, ni par d'autres acteurs.

### Comment savoir si l'alerte n'est pas une rumeur ?

Seules les personnes habilitées au sein du centre opérationnel de la Gendarmerie ou de la Police et qui disposent d'un code d'accès peuvent émettre les SMS.

### Combien cela va me coûter ?

L'envoi des SMS est intégralement pris en charge par la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées pour ses ressortissants inscrits au RCS de Tarbes.

### Comment faire si je change de numéro de portable ?

Il est indispensable de prévenir la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées pour qu'elle fasse les modifications nécessaires.



**CCI TARDES  
ET HAUTES-PYRÉNÉES**

Pour adhérer au dispositif  
ou pour toute information complémentaire,  
contacter votre CCI :

05 62 51 88 82  
[commerce@tarbes.cci.fr](mailto:commerce@tarbes.cci.fr)



## Dispositif d'alerte SMS

pour les commerçants en cas de délit  
ou de tentative de délit

## Vigicommerce65 C'EST QUOI ?

Vigicommerce 65 est un dispositif d'alerte par SMS en cas de délit commis dans un commerce situé à proximité.

Les alertes sont émises exclusivement par les forces de l'ordre après contrôle des faits avérés.

## Vigicommerce65 QUELS OBJECTIFS ?

- Améliorer la sécurité des commerçants
- Susciter et renforcer la vigilance
- Rassurer sa clientèle et sécuriser la ville et ses commerces
- Favoriser l'arrestation des malfaiteurs et éviter la récidive

## Vigicommerce65 QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les commerçants
- Les artisans
- Et les prestataires de services inscrits au Registre du Commerce et des Services (RCS) de Tarbes

## L'ADHÉSION EST GRATUITE

Dispositif intégralement financé par la CCI Tarbes et Hautes-Pyrénées

## COMMENT ADHÉRER ?

En vous inscrivant en ligne sur :  
[www.vigicommerce65.fr](http://www.vigicommerce65.fr)

Le **contrat d'adhésion** est disponible auprès de votre **Chambre de Commerce et d'Industrie** ou en téléchargement en ligne sur :

[www.tarbes.cci.fr](http://www.tarbes.cci.fr)

05.62.51.88.82 - [commerce@tarbes.cci.fr](mailto:commerce@tarbes.cci.fr)

## Témoin ou victime, comment utiliser Vigicommerce65 ?



### Rôle de l'entreprise

- Appelez immédiatement le 17
- Donnez votre identité et le nom de l'entreprise
- Indiquez l'adresse et le moment de l'infraction
- Y a-t-il des victimes avec un préjudice corporel ?
- Que s'est-il passé ?  
Le type de délit ?
  - Vol à main armée ou avec violence
  - Vol à l'étalage
  - Escroquerie (faux moyen de paiement ....)
- Décrivez le ou les agresseurs
- Indiquez la direction de la fuite et par quels moyens (voiture, 2 roues, à pied ..)

**Soyez le plus précis possible  
dans votre description  
tout en restant concis**

### Rôle du 17

Une fois l'appel reçu, le 17 prend la décision d'envoyer un SMS d'alerte à l'ensemble des adhérents concernés (suivant la profession ou la situation géographique).

Le SMS reprend les éléments suivants :

- Moment et lieu de l'agression ou du délit
- Type de commerce victime
- Type de délit
- Eventuellement, la description de l'auteur des faits

